

23 Décembre 2020

Objet : Prise en compte de critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion du FCP Dorval Convictions PEA

| Part | Devises | Codes ISIN |
|------|---------|--------------|
| R-C | EUR | FR0010229187 |
| I-C | EUR | FR0013203775 |
| N-C | EUR | FR0013300233 |
| Q-C | EUR | FR0013392230 |

Madame, Monsieur,

Vous détenez des parts du FCP Dorval Convictions PEA et nous vous remercions de votre confiance.

L'objectif de gestion consiste actuellement, par une gestion active et discrétionnaire de l'allocation entre actions de la zone euro et produits de taux, à surperformer l'indicateur de référence constitué de 50% de l'indice EONIA Capitalization Index 7 D et 50% de l'indice Euro Stoxx 50NR (EUR) calculé dividendes nets réinvestis sur une durée minimale de placement de 5 ans.

1. L'OPERATION

Afin que tous vos investissements prennent non seulement en compte la performance financière potentielle mais également le niveau de responsabilité sociétale des émetteurs investis dans le portefeuille, Dorval Asset Management a pris la décision de modifier l'objectif de gestion et la stratégie d'investissement du FCP Dorval Convictions PEA.

Le FCP adoptera ainsi une stratégie encadrée par la politique d'investissement socialement responsable (ISR) de la société de gestion Dorval Asset Management dans la sélection de valeurs. L'ISR correspond au fait de prendre en compte, en plus de l'analyse financière, des critères extra financiers ESG (environnement, social, gouvernance) de manière systématique et engageante dans les décisions d'investissements. Parmi ceux-là, la Gouvernance est placée au cœur de l'analyse ESG du FCP.

Les modifications de l'objectif de gestion et de la politique d'investissement n'ont pas nécessité d'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers.

Ces modifications s'effectueront de manière automatique le 6 janvier 2021, sans intervention nécessaire de votre part et sans aucun frais.

2. LES MODIFICATIONS ENTRAINEES PAR L'OPERATION :

- Le profil de risque : ces modifications n'impactent pas le profil risque rendement du FCP.
 - Modification du profil rendement / risque : NON
 - Augmentation du profil rendement / risque : NON

- Le niveau de frais : les frais de votre placement demeurent inchangés.
 - Modification des frais : NON
 - Augmentation des frais : NON

La méthode de sélection des titres du FCP est modifiée pour intégrer des critères extra financiers (ESG) à l'ensemble de la sélection de valeurs et non plus seulement au niveau de la méthode d'évaluation des dirigeants. L'objectif de gestion et la stratégie d'investissement du FCP sont modifiés en conséquence.

Ainsi à compter du 6 janvier 2021, la construction et la gestion du portefeuille combineront approche financière et extra-financière et reposeront sur :

1. Une détermination du taux d'exposition aux actions françaises et européennes,
2. Une identification des thématiques d'investissement considérées comme porteuses,
3. Une sélection de valeurs au sein de ces thématiques d'investissement complétée par des titres retenus pour leur intérêt propre,
4. Une répartition de ces valeurs dans le portefeuille, fondée sur une méthodologie propriétaire de notation.

La notation des valeurs sera conçue à partir de trois analyses, chacune fondée sur un ensemble de critères :

5. Une analyse financière,
6. Une analyse extra-financière,
7. Une analyse du tandem « dirigeants / entreprises ».

Chaque analyse sera révisée a minima annuellement et actualisée au fil de l'eau en fonction d'informations et / ou d'évènements relatifs à la vie des entreprises détenues en portefeuille.

La note synthétique issue de ces trois analyses permettra de sélectionner les valeurs et leur poids dans le portefeuille du Fonds.

Vous trouverez, en annexe, un tableau comparatif de l'ensemble des éléments modifiés.

3. LES ELEMENTS A NE PAS OUBLIER POUR L'INVESTISSEUR :

Nous vous rappelons les points suivants :

- La nécessité et l'importance de lire attentivement le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI),
- Si les modifications engendrées par cette opération vous conviennent, aucune action de votre part n'est requise,
- Si vous n'avez pas d'avis, nous vous invitons à prendre contact avec votre conseiller habituel pour vous apporter toute information complémentaire sur cette opération ainsi que sur l'évolution de vos placements.

Le DICI et le prospectus du fonds sont disponibles :

- Au siège social de la société de gestion, Dorval Asset Management 1 Rue de Gramont – 75002 PARIS
- Ils vous seront adressés sur demande écrite dans un délai de huit jours ouvrés :
- Par e-mail adressé à : informations@dorval-am.com
 - Ou sur le site internet de la société de gestion : www.dorval-am.com

Restant à votre entière disposition, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-François Baralon
Directeur Général

ANNEXE

▪ TABLEAU COMPARATIF DES ELEMENTS MODIFIES :

| | Avant | Après |
|----------------------------|--|---|
| Objectif de gestion | L'objectif de gestion est, par une gestion active et discrétionnaire de l'allocation entre actions de la zone euro et produits de taux, de surperformer l'indicateur de référence constitué de 50% de l'indice EONIA Capitalization Index 7 D et 50% de l'indice Euro Stoxx 50NR (EUR) calculé dividendes nets réinvestis sur une durée minimale de placement de 5 ans. | L'objectif de gestion consiste à surperformer l'indicateur de référence (composé pour 50% par l'EONIA Capitalization Index 7 D (Code Bloomberg : OISEONIA) et pour 50% par l'EUROSTOXX 50 NR (EUR) calculé dividendes nets réinvestis) (Code Bloomberg : SX5T) – et uniquement utilisé à titre de comparaison et pour le calcul de la commission de surperformance qui pourra être prélevée – sur la durée de placement de 5 ans minimum, par une répartition flexible entre les marchés actions et taux et bénéficiant d'une approche des opportunités et des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) . Le fonds est géré de façon totalement discrétionnaire. |
| Stratégie d'investissement | <p>Le gérant du fonds Dorval Convictions PEA met en œuvre une gestion active et discrétionnaire de l'allocation entre actions européennes et produits de taux. Le FCP sera exposé entre 0 et 100% au marché des actions de la zone euro. Il pourra être couvert totalement contre le risque action via l'utilisation de produits dérivés. Il pourra être exposé jusqu'à 10% maximum en actions hors zone euro.</p> <p>Le processus d'investissement est bâti autour de deux processus, à savoir :</p> <p>1/ analyse de l'environnement macroéconomique mondiale (intégrant une dimension géopolitique, démographique et sociologique), de l'évolution des marchés et anticipation de l'évolution des marchés, permettant la détermination de l'allocation d'actifs (choix de l'exposition aux actions).</p> <p>2/ sélection d'actions répondant aux critères définis par Dorval Asset Management.</p> <p>Les gestionnaires cherchent à identifier de façon systématique des actions sous-évaluées. Cette situation s'analyse au regard de la valeur intrinsèque de leurs actifs, de leur capacité à générer du cash-flow libre, de leur rentabilité des capitaux investis et de leur potentiel de croissance organique. Elle peut être constatée sur l'un ou plusieurs de ces quatre niveaux. La sélection des titres est en outre effectuée de façon systématique avec une approche patrimoniale. Cette analyse globale combine ainsi une approche patrimoniale des entreprises, associée à l'identification de thèmes porteurs ou opportunistes,</p> | <p>Le Fonds s'appuie sur une gestion active et sans contrainte, encadrée par la politique d'investissement socialement responsable (ISR) de la Société de Gestion.</p> <p>L'univers d'investissement initial est constitué de valeurs mobilières diversifiées françaises et étrangères.</p> <p>La construction et la gestion du portefeuille combinent approche financière et extra-financière et reposent sur :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Une détermination du taux d'exposition aux actions françaises et européennes 2. Une identification des thématiques d'investissement considérées comme porteuses, i.e. s'inscrivant favorablement tant dans les grandes tendances (macro-économiques, sociétales et liées aux enjeux du développement durable) que dans la conjoncture (valorisation des classes d'actifs, dynamique de marché et contexte sectoriel) 3. Une sélection de valeurs au sein de ces thématiques d'investissement complétée par des titres retenus pour leur intérêt propre ; dans les deux cas et a fortiori pour le second, les valeurs retenues en portefeuille répondent aux critères définis par la Société de Gestion, présentés ci-après 4. Une répartition de ces valeurs dans le portefeuille, fondée sur une méthodologie propriétaire de notation établie depuis ces mêmes critères, également décrite ci-dessous <p>Une analyse de l'équilibre sectoriel, géographique voire de l'orientation de « styles de gestion » des investissements du Fonds est réalisée sans pour autant encadrer la construction du portefeuille. Le solde du portefeuille est investi en produits monétaires et en produits de taux, afin de sécuriser le capital et réduire la volatilité globale du portefeuille.</p> <p>Il est rappelé que la gestion spécifique des compartiments du marché obligataire et du marché du crédit ne constitue pas la finalité de l'objectif de gestion.</p> <p>La notation des valeurs combine trois analyses, chacune fondée sur un ensemble de critères :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Une analyse financière |



| | | |
|--|---|--|
| | <p>pour les sociétés étudiées, de perspectives de croissance visibles et tangibles dans un horizon de temps rapprochée. Une valorisation objective est ainsi calculée par les gestionnaires qui élisent dans leur portefeuille les titres présentant le meilleur potentiel d'appréciation après s'être assurés du caractère raisonnable du prix payé pour chacune de ces valeurs. Un équilibre sectoriel et géographique des investissements du fonds est également recherché mais il n'est contrôlé qu'a posteriori. Toutefois, l'investissement s'effectue en priorité sur les thématiques d'investissement jugées porteuses ou opportunistes.</p> <p>Il est à noter que des critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont également intégrés à cette sélection. L'évaluation de Dorval AM sur les différents critères ESG ne constituent pas nécessairement un indicateur d'éligibilité ou d'exclusion du titre dans le portefeuille dans la mesure où les gérants et analystes du fonds estiment qu'il existe un axe potentiel de progrès et de revalorisation du titre.</p> <p>Enfin, la sélection, dans la limite de 10% du portefeuille, d'OPC monétaires éligibles au PEA, suivant des critères quantitatifs et qualitatifs propres à Dorval Asset Management au sein de la gamme de Dorval Asset Management ou de sociétés de gestion extérieures, conduisant à la construction finale du portefeuille.</p> <p>Le FCP est un fonds éligible au PEA et 75% de son actif doivent être investis sur des titres de sociétés éligibles au PEA.</p> | <p>2. Une analyse extra-financière</p> <p>3. Une analyse du tandem « dirigeants / entreprises »</p> <p>Chaque analyse est révisée à minima annuellement et actualisée au fil de l'eau en fonction d'informations et/ ou d'évènements relatifs à la vie des entreprises détenues en portefeuille.</p> <p>La note synthétique issue de ces trois analyses permet de sélectionner les valeurs et leur poids dans le portefeuille du Fonds.</p> <p><u>L'analyse financière</u></p> <p>Sur le plan financier, les gestionnaires concentreront leurs investissements sur des titres dont le cours de bourse ne reflète pas, selon eux, les perspectives de croissance et la valeur réelle de la société. En conséquence, la méthodologie de sélection des valeurs repose sur une analyse qualitative et quantitative des éléments financiers passés et prospectifs, fondés sur les estimations des équipes de gestion selon l'approche « GARP » (« croissance à prix raisonnable »).</p> <p>Les principaux critères pris en compte relevant de l'analyse financière, sont (exemples) :</p> <p>La croissance des bénéfices,</p> <p>Le « Price Earnings to Growth », c'est-à-dire le PER de l'action rapporté à la croissance des bénéfices attendue</p> <p>La valeur d'entreprise rapportée à son bénéfice avant impôts et taxes (EBIT) et/ou à son bénéfice avant impôts, taxes et dotations aux amortissements et aux provisions (EBITDA)</p> <p>A partir de ces critères, une note financière est attribuée pour chaque valeur et permet leur appréciation relative au sein du portefeuille. Cette note est une des composantes de la note finale de chaque valeur détenue par le Fonds.</p> <p><u>L'analyse extra-financière</u></p> <p>Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont directement intégrés au processus de gestion du Fonds, via une note ESG établie pour chaque valeur de l'univers d'investissement. La notation ESG participe à la fois à la définition de l'univers d'investissement éligible et comme deuxième composante de la note synthétique des valeurs dans la phase construction / gestion du portefeuille.</p> <p>Pour réaliser ces deux étapes, les équipes de gestion et les analystes financiers et extra-financiers déterminent une note ESG pour chaque valeur. La note ESG attribuée à chaque émetteur, prend en compte parmi plus de 30 enjeux ESG, fondés sur un ensemble d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs, ceux qui paraissent les plus significatifs pour la Société de Gestion. Chaque enjeu est apprécié selon les spécificités sectorielles, géographiques et de taille de capitalisation. Les principaux enjeux retenus sont (liste non exhaustive) :</p> <p>Enjeux environnementaux : Emissions carbone - Traitement des déchets - Stress hydrique - Biodiversité et gestion des terres - Opportunités dans les technologies vertes et les énergies renouvelables</p> |
|--|---|--|

| | | |
|--|--|--|
| | | <p>Enjeux sociaux : Gestion du travail - Gestion de la sécurité des collaborateurs - Gestion du capital humain - Protection des données personnelles - Qualité des produits</p> <p>Enjeux de gouvernance : Respect des principes fondamentaux de la gouvernance d'entreprise - Lutte contre la corruption</p> <p>L'approche retenue est de type « Best-In-Universe » qui consiste à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité. Puisque les secteurs qui sont dans l'ensemble considérés comme étant les plus vertueux seront d'avantage représentés, cette approche peut créer des biais sectoriels assumés.</p> <p>Notre méthodologie repose en partie sur des données élémentaires provenant d'un provider externe. Notre méthodologie place la Gouvernance au cœur de l'analyse ESG et peut donc minimiser certains risques/opportunités environnementaux ou sociaux.</p> <p>L'analyse ESG du Fonds porte a minima sur 90% de la part de l'actif net constitué des titres éligibles à notre analyse ISR (actions et titres de créance émis par des émetteurs privés et publics).</p> <p>La définition de l'univers d'investissement des titres éligibles repose sur le respect des principes extra financiers fondamentaux suivants :</p> <p>L'exclusion des sociétés qui enfreindraient la politique d'exclusion¹ de Dorval Asset Management</p> <p>L'exclusion des sociétés aux pratiques controversées (dont le non-respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies) en cohérence avec la politique de gestion des controverses² de Dorval Asset Management</p> <p>L'exclusion de 20% de l'univers d'investissement est garantie par l'exclusion des sociétés les moins bien notées et de celles ayant une note éliminatoire sur au moins l'un des piliers (cf. ci-dessous), selon la méthodologie interne développée par Dorval Asset Management</p> <p>La note extra-financière (entre 0 et 10, 10 étant la meilleure notation) est établie sur chacun des trois piliers, E, S et G. Les émetteurs ayant une note environnementale ou sociale inférieure à 1 ou une note de gouvernance inférieure à 2 sont exclus de même que tous ceux dont la note extra-financière synthétique est inférieure à 4.</p> <p>La sélection des émetteurs publics est opérée en fonction de la méthodologie interne développée par Dorval Asset Management des émissions souveraines³. Les pays du dernier quintile de notation sont exclus de l'univers d'investissement initial.</p> |
|--|--|--|

¹ La politique d'exclusion de Dorval Asset Management est disponible à l'adresse suivante : https://www.dorval-am.com/sites/dorval/files/politique_dexclusion_202009_7.pdf

² La politique de gestion des controverses de Dorval Asset Management est disponible à l'adresse suivante : https://www.dorval-am.com/sites/dorval/files/politique_de_gestion_des_controverses_202009_7.pdf

³ Cf. paragraphe « VI. Notre Intégration des dimensions ESG » de la politique ISR de Dorval Asset Management (https://www.dorval-am.com/sites/dorval/files/politique_investissement_responsable_20201109_4.pdf)

| | | |
|--|--|---|
| | | <p>Les 10% de l'actif (hors liquidités) qui pourraient ne pas faire l'objet d'une analyse ISR correspondent d'une part aux OPC gérés par des entités autres que Dorval Asset Management et pour lesquels il pourrait y avoir une disparité des approches ESG/ISR assumée et d'autre part à des titres transitoirement non notés. En effet, le Fonds peut investir dans des émetteurs qui pourront à titre temporaire, ne pas être notés notamment dans le cadre d'une introduction en bourse.</p> <p><u>L'analyse du tandem « dirigeants / entreprises »</u></p> <p>La sélection des valeurs en portefeuille s'appuie enfin sur une analyse fondée sur des critères qualitatifs et quantitatifs relatifs au dirigeant, à l'équipe dirigeante et aux instances de gouvernance. La Société de Gestion a défini 4 grands profils de managers : « les dauphins », « les parachutés », « les bâtisseurs » et « les héritiers ».</p> <p>La méthode d'évaluation des dirigeants est construite à partir de l'analyse du parcours professionnel, du profil managérial et au travers de contacts directs réguliers. Les gérants évaluent les managers selon 5 critères qui mesurent leurs qualités intrinsèques ainsi que leur aptitude à délivrer dans la durée un surcroît de croissance autour de 2 notions : qualités de « développeur » et qualités de « gestionnaire ».</p> <p>La note « Managers » est la troisième composante de la note finale de chaque valeur détenue par le Fonds.</p> |
|--|--|---|